



## **Le Loir a son nouveau contrat**

Le 13 septembre dernier, un nouveau contrat territorial «Loir médian et ses affluents» a été signé entre tous les acteurs locaux, 13 au total (agriculture, pêche, protection de la nature, communes, Région, etc...) apportant sur la table pour 5 années près de 10 millions d'€.

Philippe Chambrier, président du Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisations et d'Aménagement de la vallée du Loir (SIERAVL) et vice président de la commission locale de l'eau du SAGE Loir précisait que la loi sur l'eau de 2006 et le Grenelle de l'environnement imposait aux collectivités et aux particuliers un certain nombre de règles pour l'amélioration, la restauration des milieux aquatiques tout en favorisant au mieux les espèces animales et végétales. Il est facile de constater que le Loir et ses affluents sont en meilleure santé qu'il y a 30, 40 ou 50 ans.

«La directive européenne transposée en 2004 a inversé brutalement le cap de l'aménagement du territoire» précisait le président.

Avec ce contrat territorial les objectifs sont clairs, avoir une qualité de l'eau, une continuité biologique et sédimentaire, mais également l'amélioration des habitats aquatiques même si cette orientation n'est pas toujours bien comprise par les riverains, les citoyens ou les élus.

Ce qui peut être rassurant tout de même, c'est que ces contrats ont fait évoluer depuis 30 ans les comportements. «L'amélioration de nos connaissances en matière d'équilibre biologique, de santé publique, de génie civil a permis de prendre conscience des enjeux environnementaux et de la fragilité de notre écosystème sans en donner forcément une lecture immédiate» précisait Philippe Chambrier. Le SIERAVL s'est engagé avec ses 13 partenaires sur ce projet de Loir médian et ses affluents soit 1000 km<sup>2</sup> (410 de cours d'eau et 590 de réseau secondaire) et 66 communes.

«Une prise de conscience collective de la préservation de notre environnement par les partenaires signataires, les élus et les particuliers».

Concrètement, cet argent servira entre autres à restaurer les berges et le lit mineur, la lutte contre des espèces envahissantes animales comme végétales et la restauration de la continuité écologique. Qui ne rêve pas de se baigner à nouveau dans le loir et ses affluents au milieu d'un écosystème totalement réhabilité ?